

## L'INPI LANCE UN SERVICE INEDIT POUR LES START-UP ET PME : L'ANALYSE CARTOGRAPHIQUE DES INVENTIONS BREVETÉES

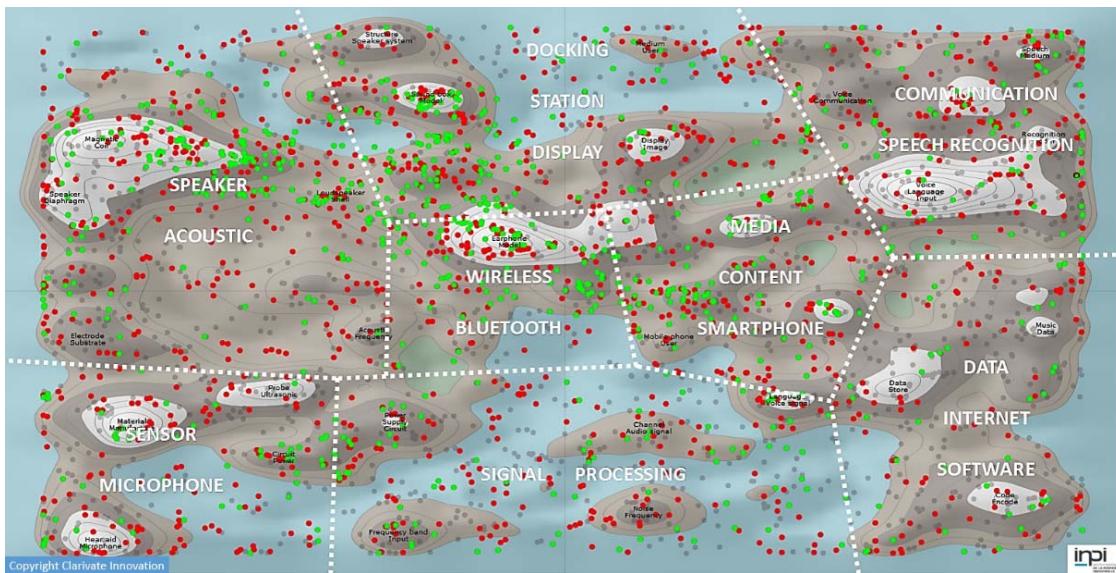
CETTE NOUVELLE PRESTATION POSITIONNE LES INNOVATIONS DANS LEUR ENVIRONNEMENT TECHNOLOGIQUE MONDIAL : UN OUTIL TRES PUISANT QUI PERMET AUX ENTREPRISES DE MIEUX CONNAITRE LES TENDANCES R&D ET LA STRATEGIE D'INNOVATION DES ENTREPRISES DU MARCHÉ.

### Le monde des innovations devient transparent

A l'issue de 2 ans de travaux et de tests réalisés avec une trentaine d'entreprises, l'INPI propose un nouveau service mettant le Big Data des brevets au service des start-up et PME innovantes : l'analyse cartographique des inventions brevetées. **Cette cartographie des brevets est la carte d'état-major du décideur. Elle rend son environnement concurrentiel mondial transparent**, en positionnant tous les acteurs de son marché et en visualisant les opportunités de développement des innovations de son entreprise, à l'échelle nationale ou internationale, via une carte dynamique, couplée à l'analyse d'un expert en propriété industrielle. Ce service personnalisé permet de répondre à de nombreuses questions :

- ✓ Qui sont mes concurrents dans ce domaine technologique ?
- ✓ Quelles inventions sont-ils en train de développer ?
- ✓ Quelles sont les tendances R&D dans un secteur ?
- ✓ Où puis-je trouver la solution technologique dont j'ai besoin ?
- ✓ Mon idée est-elle nouvelle ?
- ✓ Que fait la recherche publique dans mon domaine, dans le pays, dans le monde ?
- ✓ Avec qui devrais-je collaborer ?
- ✓ Qui est susceptible d'être intéressé par mon innovation ?

### Un exemple : la cartographie des tendances R&D des dispositifs sonores



Cette carte mondiale des dispositifs sonores, extraite de l'analyse cartographique complète, rassemble 166 000 familles de brevets, qui se répartissent en 6 grands domaines applicatifs (en blanc). Les

brevets mondiaux déposés en 2012 sont représentés en vert et ceux de 2014 en rouge. Cette carte permet d'analyser les tendances mondiales en R&D : elle montre par exemple une évolution importante des sujets brevetés entre ces 2 années. Il suffit de cliquer sur un point coloré pour avoir accès au brevet et donc à la description complète de l'invention. La même carte peut être réalisée en repérant les différentes entreprises du secteur, ce qui montrera l'évolution de leur stratégie R&D.

## Pourquoi l'INPI propose-t-il un tel service ?



Avec ce nouveau service qui vient compléter sa gamme « Coaching INPI », l'INPI poursuit sa politique d'accompagnement des innovateurs dans la création, le déploiement et l'optimisation de leur stratégie d'innovation, à des tarifs préférentiels.

« Cette analyse cartographique nécessite des savoir-faire rares : jusqu'à présent, seules les grandes entreprises en profitaient. C'était un avantage concurrentiel majeur. Désormais le monde des inventions va aussi devenir transparent pour les petites structures, à un tarif très abordable. En tant qu'institut public, notre objectif est de faire connaître cet outil d'intelligence économique et de le mettre à la disposition du plus grand nombre. » explique Frédéric Caillaud, Directeur de l'innovation à l'INPI. « Cette visualisation de la concurrence est addictive. Elle permet de mieux voir, mieux décider, mieux investir. Avec cet outil, l'INPI espère aider les entreprises françaises à accélérer leur croissance et à renforcer leurs positions. »

L'analyse cartographique des inventions brevetées a été présentée pour la toute première fois lors d'une conférence de presse le jeudi 15 juin, de 12h à 12h30, pendant le salon Viva Technology, avec le témoignage de Mobilead, start-up française de l'Internet des Objets, pionnière des systèmes d'identification par lecture optique (QR Code, QR+) et radiofréquence (NFC), et qui a expérimenté ce nouveau service en avant-première.

Une démonstration publique est également prévue le vendredi 16 juin à 14h sur le stand de l'INPI (D30).

## En pratique

Disponible à partir du mois de septembre 2017, ce service sera accessible aux start-up, PME, fonds d'investissement, cabinets de conseil et organismes publics de recherche, pour un prix compris entre 3600 et 4200 euros, selon les options choisies.

Sur la base des 90 millions de brevets déposés dans le monde, l'analyse, combinant le savoir-faire de l'INPI à un outil performant de classement, repose sur le positionnement d'une sélection de brevets dans un domaine technologique. Les brevets basés sur le même concept s'empilent au même endroit sur une carte topographique. Plus la densité en innovations est forte, plus la « montagne » est haute. Si le concept d'une innovation est proche, son brevet se positionnera juste à côté. Si le concept de l'innovation est nouveau, son brevet se situera dans un espace vide. **Un outil qui permet d'associer le traitement d'un très grand nombre de données (jusqu'à 3 millions de brevets analysable en une fois) et une lecture très simple : les cartes permettent de positionner jusqu'à 60 000 familles de brevets chacune.** Ces cartes sont cliquables, permettant d'examiner chaque brevet individuellement.

### À PROPOS DE L'INPI



Au-delà de son action d'enregistrement et de délivrance de titres (brevets, marques, dessins et modèles), l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) agit en faveur du développement économique par ses actions de sensibilisation et de valorisation de l'innovation et de ses enjeux. L'institut accompagne tous les innovateurs pour qu'ils transforment leurs projets en réalisations concrètes, leurs innovations en valeur. Établissement public autofinancé et placé sous la tutelle du ministère en charge de la propriété industrielle, l'INPI participe également activement à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de la propriété intellectuelle, du soutien à l'innovation et à la compétitivité des entreprises tout comme de la lutte anti-contrefaçon. Dépositaire de tous les titres de propriété industrielle déposés en France et des données du Registre National du Commerce et des Sociétés, l'INPI diffuse plus de 7 millions de données ouvertes, libres et réutilisables.

Contact presse : Anne-Sophie Prusak | [aprusak@inpi.fr](mailto:aprusak@inpi.fr) | 01 56 65 85 80 | 06 60 69 54 17



@INPIFrance



INPI France



[presse@inpi.fr](mailto:presse@inpi.fr)